

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 335

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

823 654 892 RCS Nantes.

GFINANCE.

Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).

Capital : 3300999 EUR.

Adresse : 32, rue Scribe, 44000 Nantes.

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : GFinance Société à responsabilité limitée au capital de 3.300.999 € Siège social : 32 rue Scribe, 44000 Nantes 823 654 892 RCS Nantes GBMI Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 € Siège social : 32 rue Scribe, 44000 Nantes 823 778 097 RCS Nantes CityLodges Collection Gestion Société par actions simplifiée au capital de 1.000 € Siège social : 32 rue Scribe, 44000 Nantes 911 168 698 RCS Nantes AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 septembre 2025, Les sociétés GFinance, GBMI et CityLodges Collection Gestion ont établi le projet de fusion par voie d'absorption par la société GFinance des sociétés GBMI et CityLodges Collection Gestion, sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2024, la fusion devant produire effet rétroactivement au 1er janvier 2025. 1. Absorption de GBMI La société GBMI ferait apport à la société GFinance de la totalité de son actif, soit 120.135 €, à charge de la totalité de son passif, soit 9.483 €. La valeur nette des apports s'élèverait ainsi à 110.652 €. La société GFinance, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts sociales de la société GBMI, absorbée, aucune augmentation du capital social de la société GFinance n'est à effectuer, de sorte qu'il n'a été établi aucun rapport d'échange ni aucune prime de fusion. 2. Absorption de CityLodges Collection Gestion La société CityLodges Collection Gestion ferait apport à la société GFinance de la totalité de son actif, soit 8.793 €, à charge de la totalité de son passif, soit 43.918 €. La valeur nette des apports s'élèverait ainsi à (35.125) €. La société GFinance, absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions de la société CityLodges Collection Gestion, absorbée, aucune augmentation du capital social de la société GFinance n'est à effectuer, de sorte qu'il n'a été établi aucun rapport d'échange ni aucune prime de fusion, et que le fait que l'actif net apporté soit négatif n'empêche pas la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - Le 10 octobre 2025 au greffe du Tribunal de commerce de Nantes pour la société GFinance, - le 10 octobre 2025 au greffe du Tribunal de commerce de Nantes pour la société GBMI, - le 10 octobre 2025 au greffe du Tribunal de commerce de Nantes pour la société CityLodges Collection Gestion. Pour avis..